



APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARCHITECTE et PAYSAGISTE ou PHOTOGRAPHE

Encadrée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

« REGARDS CROISÉS SUR LE TERRITOIRE »

Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle, la Communauté de Communes Plaine Limagne a choisi d'aborder la thématique « Regards croisés sur le territoire » pour l'année scolaire 2020-2021.

À partir de ce thème, la Communauté de Communes Plaine Limagne fait appel à un architecte et un paysagiste ou photographe pour intervenir sur le territoire Plaine Limagne dans le cadre d'une résidence de 7 semaines entre novembre 2020 à juin 2021.



© Mairie Artonne

PROJET

La résidence a été pensée comme un moyen de faire découvrir ou redécouvrir les aspects du territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne aussi bien en termes d'architectures, de paysages, d'usages et de mode de vie. Elle a également pour vocation de contribuer à servir les compétences de la Communauté de Communes, en particulier pour le projet du Plui-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi), valant Plan Local d'Habitat (PLH), document appelé PLUi-H).

Inscrit dans le Plui-H, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a pour fonction de présenter le projet intercommunal pour les années à venir. Ce projet vise à renforcer le dynamisme intrinsèque du territoire en vue de conserver l'aspect vivant et attractif déjà présent, tout en tenant compte de l'armature territoriale. Les objectifs de développement s'appuient sur la valorisation des ressources locales et notamment le cadre de vie et la richesse des terres agricoles.

Le projet intercommunal vise également à satisfaire les besoins d'habitat au sens large d'une population diversifiée : besoins en logement/hébergement mais aussi en matière de vie sociale, de services, de loisirs, de culture, d'accès à l'emploi et de mobilité.

Le projet a aussi l'ambition de répondre aux défis du développement durable et d'adaptation au changement climatique en favorisant un urbanisme de proximité, l'évolution des pratiques en matière de déplacements et une gestion/utilisation respectueuse des ressources naturelles.

Ainsi le projet intercommunal s'articule autour de 3 axes de développement :

- Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire.
- Valoriser un cadre de vie de qualité.
- Conforter l'économie et l'emploi local.

Le projet est fondé sur la mobilisation des acteurs locaux et l'intégration de l'ensemble de la population locale. Il s'agit de faire participer la population dans l'élaboration.

La culture a un véritable rôle à jouer dans les démarches de développement local. Il est donc proposé d'accueillir sur le territoire Plaine Limagne, un binôme composé d'un architecte et d'un paysagiste ou photographe, en résidence sur 7 semaines.

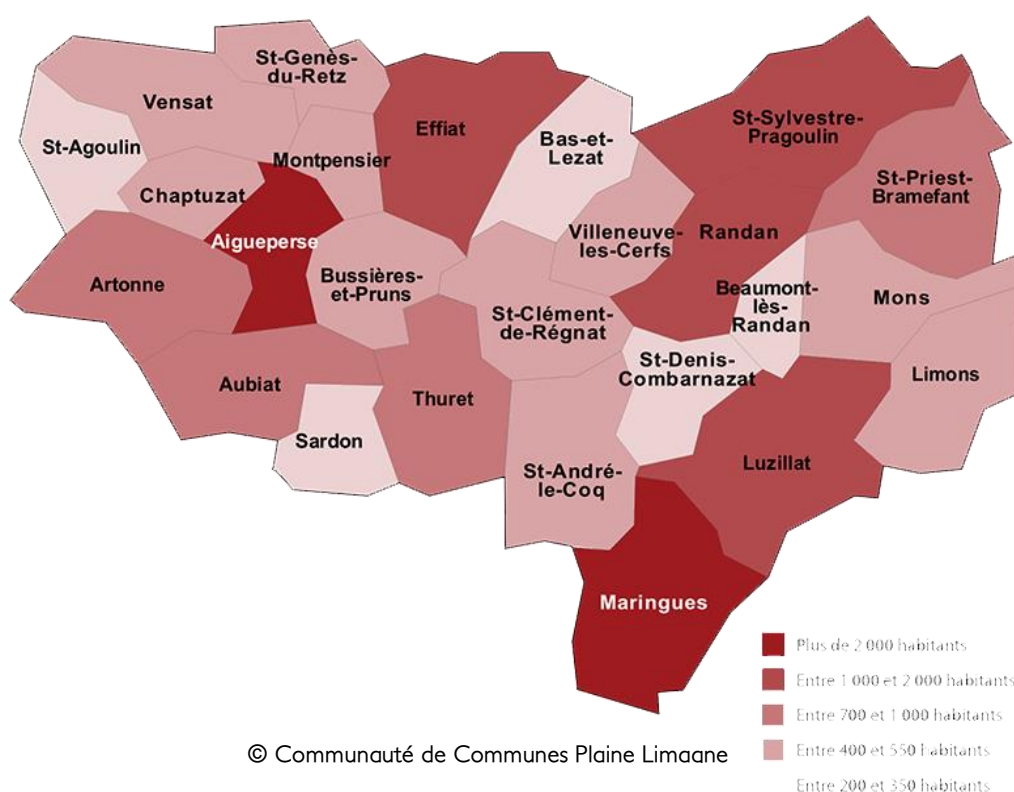
Le regard de ces deux intervenants sur le territoire, devra prendre en compte les spécificités du monde rural et l'héritage historique du territoire, comme matière pour la création.

TERRITOIRE

Située au nord du département du Puy-de-Dôme (63), la Communauté de Communes Plaine Limagne née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne.

Composée de 25 communes, elle regroupe 21 194 habitants pour une densité moyenne de 59.80 habitants/km.

Ayant une position charnière de par sa proximité avec les villes de Clermont-Ferrand et de Vichy, le territoire s'organise également autour de trois centre-bourg internes : Aigueperse, Maringues et Randan. Dans ce contexte, le territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne est un espace rural situé à l'interface de l'urbain.



PATRIMOINE

Ce territoire localisé entre la faille de la Limagne et l'Allier présente un paysage différencié avec ses plaines et ses coteaux surplombés par son plus haut sommet, la butte de Montpensier.

Les grandes plaines céréalières, l'élevage bovin, la culture de la noix, les tanneries, le chanvre font partie du patrimoine économique et rural commun. Le marché de Maringues encore très conséquent a toujours été un haut lieu du commerce sur ce territoire.



© Communauté de Communes Plaine Limagne

Concernant le patrimoine bâti, on retrouve partout en Plaine Limagne des moulins, des puits, des lavoirs, des fontaines. En effet, le patrimoine de l'eau est important. Le ruisseau le Buron est d'ailleurs commun aux trois anciennes communautés de communes.

Les pigeonniers qui fournissaient la colombine pour la vigne et le chanvre sont très nombreux et présents. Les différences sont surtout liées aux matériaux de construction qui étaient à proximité. Dans les communes avec peu de pierres, les murs étaient construits en pisé (pierre et mélange de terre et de chaux), comme les colombiers de Villeneuve les Cerfs, construction à colombage avec le bois de la forêt à proximité. Celui du Domaine de Mons à Artonne a été construit avec la pierre locale mais aussi la pierre de Volvic, utilisée par les propriétaires fortunés.

Le patrimoine bâti très lié au patrimoine historique a toutefois des particularités, en témoignent les briqueteries d'Adelaïde d'Orléans, Maîtresse du Domaine Royal de Randan.

Les nombreux châteaux et églises romanes constituent un atout touristique majeur de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

[Voir en annexe 1 la liste des édifices protégés au titre des monuments historiques](#)

OBJECTIFS

La résidence a pour but de permettre la co-construction d'un projet entre les deux intervenants, les partenaires locaux en vue de :

- Favoriser l'expression des habitants, leur participation.
- Inciter à un questionnement sur les modes de vie, l'usage des lieux, sur les paysages et leur fabrication, sur l'architecture, les différentes formes d'habitat et des matériaux...
- Développer l'esprit critique, et pour cela, donner des clés de lecture.
- Mettre en lumière les particularités de chaque territoire.
- Permettre l'échange entre générations.
- Interroger la notion de territoire.
- Valoriser les territoires ruraux.
- Investir les espaces.

Ce projet fait partie d'une dynamique globale de développement du territoire à travers l'éducation artistique et culturelle, qui donne aux habitants des possibilités inédites d'ouverture sur le monde artistique et culturel.

MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE

La résidence se déroulera de novembre 2020 à juin 2021.

Les publics bénéficiaires envisagés sont en l'occurrence les 3 accueils de loisirs ainsi que les élèves de 4 écoles, 1 classe de CM par école, ainsi que les habitants du territoire.

- École Artonne
- École Saint-Sylvestre-Pragoulin
- École Saint-Priest-Bramefant
- École Randan
- ALSH Aigueperse
- ALSH Maringues
- ALSH Effiat

Elle aura lieu dans les communes de Maringues, Randan, Effiat, Aigueperse, Artonne, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant.

DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

Période 1 (1 semaine en novembre 2020)

Découverte du territoire. Lors de cette phase de terrain (recherche, enquête, collecte), le binôme rencontre les habitants et les acteurs du territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Période 2 (2,5 semaines – 15 janvier au 3 février 2021)

Dates modifiables selon les disponibilités.

Les résidents se rendent dans les écoles et les accueils de loisirs afin de sensibiliser les élèves sur les notions architecturales, paysagères et urbaines de leurs territoires. Les résidents proposeront des visites sur le terrain et des moments d'échange dans les structures. Le temps d'intervention estimé est de deux journées par école et d'une journée par accueil de loisirs.

Période 3 (2,5 semaines – 15 mars au 31 mars 2021)

Dates modifiables selon les disponibilités

Le binôme et les élèves travaillent conjointement à la réalisation des productions. Ces dernières doivent si possible être en lien avec la thématique du festival Art' d'école autour des « Lettres et mots à l'œuvre ». Le temps d'intervention estimé est de deux journées par école et d'une journée par accueil de loisirs.

Période 4 (1 semaine – en mai ou juin 2021)

La phase de valorisation / restitution aura lieu pendant le festival Art' d'école sur la thématique « Lettres et mots à l'œuvre ». Ce festival est organisé sur 4 jours par les conseillers pédagogiques et les enseignants de l'association Art' d'école à destination des classes du département. Au programme de ces 4 jours, expositions, créations des classes, spectacles, ateliers de pratique artistique...

CALENDRIER

- Appel à candidature à partir du 21 juillet 2020.
- Dépôt des dossiers au plus tard le 30 septembre 2020.
- Etude des dossiers par le Comité de sélection au plus tard le 16 octobre 2020.

CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence spécifiera les engagements de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des intervenants.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- La Communauté de Communes Plaine Limagne mettra à disposition des résidents un lieu de d'hébergement (non défini).
- Le binôme, architecte et paysagiste ou photographe, bénéficiera d'une indemnité de résidence de 11 500 € TTC et d'une indemnité de déplacement plafonnée à 1 000 € TTC.
- Budget matériel 2 000 € TTC.

CONDITIONS DE DIFFUSION D'INFORMATIONS

L'auteur accepte que des informations le concernant (biographies, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par la Communauté de Communes Plaine Limagne et les différents partenaires.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence de la proposition au regard de la thématique et des objectifs.
- Aspect novateur de la proposition.
- Faisabilité du projet.
- Posséder une ou plusieurs expérience(s) significative(s) en médiation auprès du jeune public.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, architectes, paysagistes, photographes engagés dans une démarche professionnelle de création. Le candidat doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action.

L'intervenant doit maîtriser l'usage de la langue française.

La possession d'une voiture et du permis B sont indispensables pour pouvoir postuler à la résidence.

Les éléments à fournir sont :

- La fiche de renseignements administratifs dûment remplie.
- Un curriculum vitae présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.).
- Un dossier synthétique (comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'intervenant et des visuels antérieurs de travaux réalisés).
- Une présentation du projet de résidence comportant une note d'intention du projet et ses motivations.
- Une présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics.
- Un budget global du projet incluant les défraiements.
- Justificatif de statut professionnel (affiliation à la Maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales...).

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle :

N° de tél. fixe :et n° de Tél. portable :

Mail :

Site personnel ou blog :

Permis de conduire : Oui Non Véhicule personnel : Oui Non

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter l'agent de développement culturel : culture@plainelimagne.fr - 04 73 86 89 80

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le 30 septembre 2020 :

Par courrier :

Communauté de Communes Plaine Limagne – 158, grande rue - BP 23 - 63260 AIGUEPERSE

Par mail :

contact@plainelimagne.fr

Pour tous autres renseignements :

culture@plainelimagne.fr - 04 73 86 89 82

Annexe 1 : Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques

Eglise Notre-Dame	Aigueperse
Hôtel de Marillac	Aigueperse, 154 Grande Rue
Hôtel de Ville	Aigueperse
Maison Gauthier	Aigueperse, 140 Grande Rue
Maison	Aigueperse, 1 place Saint-Joseph
Saint Chapelle	Aigueperse
Eglise Saint-Martin	Artonne
Fontaine	Artonne (sous la place)
Fontaine de Montjoli	Artonne
Château de la Roche	Chaptuzat
Eglise Saint-Pierre	Chaptuzat
Château d'Effiat	Effiat
Château de Denone	Effiat
Eglise Saint-Blaise	Effiat
Hospice	Effiat
Eglise Saint-Etienne	Luzillat
Eglise Saint-Etienne	Maringues, Grande rue
Hôtel des Ducs de Bouillon	Maringues
Hôtel Grimardias	Maringues, 10 rue Beaudet-Lafarge
Maison	Maringues, rue de Bouillon
Tanneries	Maringues
Château de Périgères	Mons
Maison de la Presles	Mons
Eglise Notre-Dame-de-Septembre	Montpensier
Domaine Royal	Randan
Eglise de Jussat	Randan
Château de Pagnant	Saint-André-le-Coq
Eglise Saint-André	Saint-André-le-Coq
Maison de Ville Monteix	Saint-Denis-Combamazat
Eglise de Barnazat	Saint-Denis-Combamazat
Eglise Saint-Dominin	Saint-Denis-Combamazat
Eglise Saint-Martin	Thuret
Chapelle d'Andelot	Vensat
Château de Villemont	Vensat
Pigeonnier de Barlaude	Villeneuve-Les-Cerfs